

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Le Canton de Neuchâtel invite la population à lutter contre l'arrivée du moustique tigre

Le Canton de Neuchâtel s'engage pour retarder l'arrivée du moustique tigre sur son territoire. Déjà installé dans trois cantons romands (Genève, Valais et Vaud), ce moustique invasif originaire d'Asie est susceptible de transmettre des virus provoquant des maladies tropicales parfois sévères. Les autorités sanitaires cantonales invitent donc la population à signaler tout moustique suspect sur la plateforme nationale et à contribuer à la suppression des lieux de ponte potentiels.

Le moustique tigre, vecteur de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya sous les tropiques, est susceptible de s'installer dans le canton de Neuchâtel dans un futur proche. En pleine expansion dans diverses régions du globe en raison de la mondialisation et du changement climatique, il apparaît au Tessin en 2003. Depuis, cet insecte continue à coloniser différents territoires, expansion favorisée par les déplacements humains. En Suisse romande, il s'est implanté à Genève et en Valais en 2019 et dans le canton de Vaud en 2021.

Depuis trois ans, le service cantonal de la santé publique (SCSP) observe une légère augmentation du nombre annuel de cas de dengue, à la suite du retour de voyageurs ayant séjourné dans des pays touchés par cette maladie. Ces cas ne constituent pas un problème de santé publique tant que le moustique tigre n'est pas installé en terre neuchâteloise. En revanche, s'il s'installe, un cas importé de dengue pourrait être la source d'une petite épidémie locale via une transmission autochtone, comme cela a été observé en Italie, dans le Sud de la France et en Espagne.

Signaler les moustiques suspects

Le Canton de Neuchâtel invite la population à être vigilante et à signaler tout moustique suspect sur la plateforme nationale www.moustiques-suisse.ch. Des experts se chargeront de l'identification. Contrairement aux espèces indigènes, le moustique tigre est actif de jour et est très agressif, pouvant piquer une même personne à plusieurs reprises. C'est un moustique de très petite taille (plus petit qu'une pièce de 5 centimes) caractérisé par des pattes zébrées noir et blanc et par une ligne blanche sur le thorax.

Supprimer les lieux de ponte potentiel

Afin de retarder son installation, les autorités cantonales invitent la population à contribuer à la suppression des lieux de ponte potentiels du moustique tigre. Il s'agit de tous les endroits où de petits volumes d'eau peuvent stagner tels que les arrosoirs, les coupelles et les récipients de toute nature dans les jardins ainsi que sur les terrasses et les balcons, les gouttières non entretenues des maisons ou encore les trous dans les murets. Le moustique tigre se plaît dans les zones habitées et évite les espaces naturels.

Surveiller les moustiques

Le service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) mène chaque année depuis 2019 une surveillance active par la mise en place de pièges pondoires dans des lieux stratégiques du canton. Cette action est menée durant la période active du moustique tigre, de mai à septembre, et les pièges sont relevés toutes les deux semaines. De son côté, la Ville de Neuchâtel mène depuis 2024 une surveillance identique sur son territoire. Le moustique tigre sera considéré comme installé lorsque ses œufs auront été observés dans un même piège lors de trois relevés consécutifs, deux années de suite.

Les mesures prises dans les autres cantons, qui allient surveillance de zones stratégiques, intervention rapide et vigilance de la population, ont démontré leur efficacité. La stratégie de la Confédération, reprise par les autorités neuchâteloises, consiste à empêcher l'installation du

moustique tigre et à maintenir sa population à un très bas niveau en cas d'installation, afin de limiter le risque de transmission de maladies.

Le Canton de Neuchâtel a prévu de rencontrer prochainement les communes neuchâteloises dans le but de les sensibiliser à cette thématique.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.ne.ch/moustique-tigre.

Contacts :

Laurent Kaufmann, médecin cantonal, service de la santé publique, tél. 032 889 62 00 ;

Robin Berger, collaborateur scientifique, service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60 ;

Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable, Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 75.

Neuchâtel, le 27 mai 2025